

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 23 mars 2023 à 20h30
Mairie de Dommartin-les-Remiremont : Salle du Conseil

Présents : Mme Catherine LOUIS, Maire, Mme Virginie AUBRY, M. Antoine CLAUDEL, M. Bruno DERVAUX, Mme Tiffany DE SANTA, M. Laurent FRANCOIS, Mme Fanny L'HUILLIER, M. Remi LACROIX, Mme Annette MAISON, M. Alain MANGEL, M. Jean MANSOURI, M. Régis MOREAU, Mme Stéphanie PREVOT, Mme Mireille RIEFENSTAHL et Mme Sandra THIERRY

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme Marie-Odile SIMON à Mme Mireille RIEFENSTAHL, Mme Vanessa GRANDEMANGE à Mme Catherine LOUIS, M. Jérôme MILLOTTE à M. Régis MOREAU et Mme Elise ROUSSEY à Mme Stéphanie PREVOT.

A été nommé secrétaire : Mme Fanny L'HUILLIER

1) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le Conseil Municipal

Droit de préemption urbain :

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Un terrain sis au 172 rue de la Poirie appartenant à Jonathan DUVOID & Sandrine MANGE
- Un terrain sis 16 rue de Moyémont appartenant aux Consorts ROUSSEL
- Un immeuble sis 64 rue de la Plaine appartenant aux Consorts FRANCOIS
- Un terrain sis La Moussière appartenant aux Consorts RIVAT
- Deux terrains sis Sur les Mortes appartenant à Daniel et Rolande MANSUY
- Un terrain sis 351 rue des Neufs Prés appartenant à Gilbert PIERRE
- Un terrain sis Pré Sous la Côte appartenant aux Consorts RIVAT
- Un immeuble sis 148 rue de la Fosse appartenant à Landry POITIER et Julie DE LUCA
- Un immeuble sis 909, 915 rue de Franould, 1056 rue de la Plaine appartenant à SCI MARITHE
- Un immeuble sis 108 rue de la Rochotte appartenant à Claire RICHARD
- Un terrain sis La Maix appartenant aux Consorts GRIVEL
- Un immeuble sis La Brasserie appartenant à Mickaël RICHARD
- Un immeuble sis 311 rue des Tilles appartenant à André TURCI
- Un immeuble sis 53 rue de la Poirie appartenant à Valérie PIERRE

2) Délibérations

Finances publiques

Monsieur Jean MANSOURI présente les lignes des comptes pour le budget 2023.

Avant de procéder au vote, Madame le Maire sort de la salle.

Vote du compte du CFU qui reprend également les comptes administratifs pour l'année 2022.

Vote des participations syndicales, refus de la fiscalisation de la participation au Sivius et des subventions aux associations

Vote des différents tarifs communaux : eau (la part variable est augmentée de 0,05 euros et passe à 1,05 Euros / m³)

Rapport des indemnités et des frais de déplacement

Vote des taux d'imposition : pas de modifications des taux donc pas d'augmentation d'impôts hormis les bases locatives qui ont augmenté par décision d'Etat.

Vote des Budgets Primitifs pour l'année 2023

Adoption des différents budgets à l'unanimité du conseil municipal.

Vote assiette ONF

Le Conseil Municipal doit adopter la proposition d'assiette 2023 pour la forêt.

Monsieur Bruno DERVAUX donne toutes explications utiles à ce sujet et comme vu à la commission urbanisme dernière

Vote de la proposition d'assiette pour l'année 2023 et du budget accordé à la forêt.

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Rapport de l'eau

Le Conseil Municipal doit approuver le rapport de l'eau.

Madame Catherine LOUIS explique que l'année passée le rendement était de 80.5% et en 2021, de 82.5% en 2022, il est de 86.6 % largement au-dessus du minimum fixé à 66%.

La Commune a ainsi un meilleur rendement qui se justifie par la réparation de fuites et le fait qu'il n'y a pas eu besoin de faire intervenir des camions citernes pour transporter de l'eau et desservir les habitants de la Commune en été.

Adoption du rapport de l'eau à l'unanimité du conseil municipal.

Convention curage de fossé

Madame Catherine LOUIS explique qu'au vu de l'évolution de la législation et des contraintes environnementales et du rappel à la loi de l'Office Français de la Biodiversité, la commune n'assurera plus le curage des fossés des particuliers, chaque riverain devra en faire la demande à la police de l'eau

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Approbation de la modification du PLU

Le Conseil Municipal doit approuver la modification du PLU.

Madame Catherine LOUIS rappelle que l'enquête publique est terminée.

La modification du PLU porte sur la zone naturelle « N » afin de permettre une extension du bâti de plus de 25% de la surface de l'ensemble des parcelles situées en zone N s d'un même propriétaire et non plus seulement une extension de 25% maximum de la surface de la parcelle cadastrée en N.

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Plan communal de sauvegarde

Le Conseil Municipal doit voter le plan communal de sauvegarde.

Madame Catherine LOUIS rappelle ce qu'est le plan communal de sauvegarde et ce pour quoi il est destiné.

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Désignation d'un conseiller défense

Le Conseil Municipal doit désigner un conseiller défense en remplacement de Christophe Gravier, décédé.

Monsieur Jean MANSOURI propose sa candidature.

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Modification du tableau des effectifs

Madame Catherine LOUIS explique que suite à des mouvements de personnel, le Conseil Municipal doit modifier le tableau des effectifs.

En effet, une personne qui occupait le poste d'adjoint technique principal à temps plein est partie en retraite anticipée pour cause d'invalidité. Il conviendrait de créer en lieu et place un poste d'adjoint technique à 28 heures par semaine.

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

Rapport 2022 SPLX Démat

Le Conseil Municipal doit prendre connaissance des différents rapports de SPLX Démat.

Monsieur Rémi LACROIX explique que la société publique SPLX Démat permet d'avoir une mutualisation appliquée à toutes les communes et permet de ce fait, d'obtenir un tarif intéressant.

Adoption des différents rapports à l'unanimité du conseil municipal.

Convention d'occupation du domaine public

Le Conseil Municipal doit approuver la convention du domaine public avec le SDEV pour l'implantation de la borne IRVE

Monsieur Rémi LACROIX expose que l'emprise de la convention d'occupation du domaine public est d'environ 35 m², ce qui correspond aux deux places de parking devant la borne et à la borne en elle-même.

La convention est conclue pour une durée de 15 années avec des obligations pour les deux parties.

Adopté à l'unanimité du conseil municipal.

3) Informations

- Conseil Municipal des enfants : Monsieur Régis MOREAU rapporte que l'opération « Nettoyage de Printemps » et la sortie à Paris à l'Assemblée Nationale ont été un succès, les enfants étaient ravis.
- Informations diverses : point travaux en cours - Madame Catherine LOUIS fait un point sur les travaux en cours
 - Captages : Les travaux des captages vont commencer au printemps (fin avril / début mai) dans 2 secteurs : la Source de Faing Brizon et la source les Hautes Fourrières
 - Enherbage du cimetière : coût de 7000 euros par IDVERDE – pour travaux de végétalisation des allées du cimetière.
 - Le Projet E.N.I (=mettre des écrans numériques interactifs dans chacune des 5 classes de l'école élémentaire) et renforcer la classe mobile (où il y a déjà 14 PC portables) : le but est d'avoir 20 ordinateurs pour que chaque élève dispose d'un ordinateur quand il y a des travaux à effectuer
 - Le Projet du foot : le club de foot a fait une demande : la volonté d'avoir un grand terrain synthétique ne rentre pas dans les moyens de la commune.
Le chantier du petit terrain d'entraînement peut être envisageable pour 2023.
 - Travaux du centre-bourg
Phase 1 : Les travaux ont bien avancé. Les pierres des murets sont en attente de livraison ce qui fait durer le chantier.

Phase 2 – le phasage et le calendrier des travaux sont en cours, présentation du projet a été faite en dernière commission d'urbanisme

Fin de séance à 22h30

A Dommartin-lès-Remiremont,

Fanny L'HUILLIER, secrétaire de séance